



Berne, le 28 mai 2015

Bulletin d'information IDE

Obligation d'indiquer le numéro d'identification des entreprises (**IDE**) dans e-dec et NCTS export à partir du 1^{er} janvier 2016

Rappel

Dès le 1^{er} janvier 2016 l'indication du numéro d'identification des entreprises (IDE) sera obligatoire dans les champs « Importateur » et « Destinataire » (e-dec import) ainsi que le champ « Expéditeur » (e-dec export et NCTS export). Nous prions les déclarants d'annoncer dès à présent de manière facultative les IDE (format sans tirets ni points, par ex. CHE123456789) dans les déclarations en douane.

Bases légales

Révision de l'annexe A de l'accord entre la Communauté européenne et la Confédération Suisse relatif à la coopération dans le domaine statistique du 1^{er} octobre 2010 (Accord bilatéral).

Ordonnance sur la statistique du commerce extérieur du 12 octobre 2011 (RS 632.14, état au 1^{er} janvier 2016), art. 1 et 6 (révision en cours).

Message d'erreur dans e-dec/NCTS

Jusqu'au 31.12.2015, un message d'erreur apparaît si l'IDE déclaré n'est pas valable. Dès le 01.01.2016 un IDE valable sera obligatoire pour les champs concernés.

Message d'erreur : *Cet IDE n'existe pas ou n'est pas valable. Veuillez svp contrôler votre saisie dans le champ expéditeur/importateur/destinataire. Si vous ne connaissez pas votre numéro IDE, vous trouvez les informations nécessaires et le lien direct sur le Registre IDE à l'adresse www.uid.ch. L'IDE d'un groupe TVA ne s'applique pas à cette rubrique, il faut utiliser l'IDE propre à l'entreprise. Les particuliers ne possédant aucun IDE peuvent utiliser le pseudo-IDE CHE222259895 (e-dec standard) ou CHE222251936 (e-dec Web).*

Remarque : les pseudo-IDE sont réservés aux particuliers.

Principauté du Liechtenstein

Les entreprises de la principauté du Liechtenstein disposent d'un IDE (avec préfixe CHE) identique à celui des entreprises suisses. Des informations à ce sujet sont disponibles sur le site de l'administration (Amt für Volkswirtschaft) : [Umsetzung der UID in Liechtenstein](#).